



Remboursement frais d'obsèques

Par sand01360

Bonsoir,

Suite au décès de ma maman, il y a plus de 2 ans, j'ai réglé seule le dépassement des frais d'obsèques, les frais de déménagement, le contrôle technique de la voiture pour la vente, pour un montant total de 4300 ?.

Nous sommes 2. Nous ne nous entendons pas du tout. Pendant toute la durée de la préparation des obsèques de notre mère, j'ai tenu ma s?ur au courant de tout. Cette dernière qui m'avait donné son OK, s'est ensuite retranchée, et s'est opposée à tout.

Elle n'avait pas les moyens financiers de se déplacer, et n'est pas venue aux obsèques, par faute d'argent.

Ma maman n'avait qu'une vieille voiture et un peu d'argent. Cet argent a été divisé par 2 et il reste, dans la comptabilité du notaire, le montant de mes frais...

Ce dernier, qui s'était engagé par écrit à me rembourser si ma s?ur n'était plus virulente, répond aujourd'hui qu'il ne peut me rembourser sous prétexte qu'il n'existe aucun consensus entre les héritiers !!!

Pourtant, il a réglé ma s?ur 2 mois avant moi, sans m'en avertir. Ou était le consensus à ce moment ??

Il avait aussi "oublié" l'un des comptes bancaires de ma mère.

J'ai déposé une plainte à la chambre des notaires, mais ces derniers n'ont pas répondu aux nombreux points que je soulevais concernant la négligence du notaire.

A ce jour, compte tenu du montant, que me reste-t-il comme solution ?

Un procès qui me coûterait plus d'argent ?

J'aimerais retracer des témoignages de personnes dans le même cas que moi et savoir comment elles sont arrivées à débloquer la situation.. Si une telle situation peut être débloquée...